

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00156

Numéro SIREN : 332 429 570

Nom ou dénomination : LUDIS

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2020 sous le numéro de dépôt 8734



Grégoire BUNOT
Marc SOUCARRE
Christian PALVADEAU
Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU
Expert-comptable associée

Laurence GOYEC
Rachel VIOLIN
Experts - comptables

Thomas BASTHISTE
Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

LUDIS

2, Route de Fontenay
85400 LUCON

S.A.S. au capital de 51 206 €
R.C.S. LA ROCHE SUR YON 332 429 570

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Octobre 2018 au 30 Septembre 2019



Tél 02 40 92 66 00
Fax 09 55 27 66 00
cva@cvaexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier, 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123, 44817 Saint-Herblain Cedex

Le cabinet est inscrit au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région des Pays de la Loire
N° 332 429 570 R.C.S. LA ROCHE SUR YON



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 25 novembre 2009, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. LUDIS** relatifs à l'exercice du **1^{er} Octobre 2018 au 30 Septembre 2019**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	39 057 436 €
■ Chiffre d'affaires	88 890 593 €
■ Bénéfice net comptable	2 569 751 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 10/01/2020

Cécile ROCHARD

Marc SOUCARRE

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

■ cva.vilainexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier, 44800 Saint-Herblain

B.P. 30123, 44817 Saint-Herblain Cedex

Compte de l'association : 4481730123
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR154481730123



BILAN

ACTIF	Clôture au 30/09/19 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	35 384 340	11 460 939	23 923 400	25 457 659
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	113 405	96 420	16 985	18 126
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	113 405	96 420	16 985	18 126
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 266 644	11 364 519	22 902 125	24 446 377
TERRAINS	3 012 857	305 223	2 707 634	2 711 968
CONSTRUCTIONS	22 298 737	4 610 477	17 688 259	18 632 561
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	8 056 219	5 863 048	2 193 170	2 815 843
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	771 854	585 769	186 084	252 343
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	119 072		119 072	21 420
AVANCES ET ACOMPTES	7 902		7 902	12 240
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 004 290		1 004 290	993 155
TITRES IMMOBILISES DIVERS	927 650		927 650	921 038
PRETS				625
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	76 639		76 639	71 492
ACTIF CIRCULANT	15 242 478	108 443	15 134 035	15 052 261
STOCKS ET EN-COURS	6 251 743	86 878	6 164 865	5 611 895
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	52 761		52 761	63 449
MARCHANDISES	6 198 981	86 878	6 112 103	5 548 446
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 144 646	21 565	2 123 081	1 872 642
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	323 441	21 565	301 876	388 571
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 821 204		1 821 204	1 484 071
CREANCES DIVERSES (3)	483 576		483 576	531 437
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 300 000		1 300 000	1 800 000
DISPONIBILITES	4 856 523		4 856 523	5 038 038
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	205 988		205 988	198 247
TOTAL GENERAL	50 626 818	11 569 382	39 057 436	40 509 920
(1) Dont droit au bail				625
(2) Dont à moins d'un an				231 909
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 30/09/19 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	11 818 928	9 556 413
CAPITAL	51 206	51 206
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	2 733 753	2 733 753
RESERVES	6 464 218	4 316 475
RESERVE LEGALE	5 120	5 000
AUTRES RESERVES	6 459 098	4 311 475
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 569 751	2 454 979
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	11 818 928	9 556 413
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	100 000	100 000
PROVISIONS POUR RISQUES	100 000	100 000
DETTES (1)	27 138 507	30 853 507
DETTES FINANCIERES (2)	18 057 941	22 312 326
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	17 650 072	20 356 476
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	407 869	1 955 849
DETTES D'EXPLOITATION	8 898 090	8 450 966
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 902 914	4 535 273
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 714 385	3 873 291
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	280 791	242 400
DETTES DIVERSES	182 475	90 214
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	157 738	78 512
ETAT : IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 431	3
AUTRES DETTES DIVERSES	23 305	13 698
TOTAL GENERAL	39 057 436	40 509 920
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	14 894 520 12 243 987	17 523 750 13 329 757
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/19 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	89 941 557	82 993 953
VENTES DE MARCHANDISES	87 728 894	80 847 963
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	48 993	58 191
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 112 706	1 023 926
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	88 890 593	81 930 082
REPRISES SUR PROVISIONS	175 597	171 402
TRANSFERTS DE CHARGES	231 532	279 145
AUTRES PRODUITS	643 833	613 323
CHARGES D'EXPLOITATION	85 209 782	79 014 604
ACHATS DE MARCHANDISES	68 880 723	63 026 315
VARIATION DES STOCKS	(519 335)	214 460
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	194 142	190 763
VARIATION DES STOCKS	10 687	(10 652)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 710 986	4 301 109
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 304 749	1 277 340
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 724 354	6 222 531
CHARGES SOCIALES	1 782 843	1 603 427
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 967 923	2 020 084
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	88 248	149 700
AUTRES CHARGES	64 458	19 524
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 731 775	3 979 348
PRODUITS FINANCIERS	106 450	125 360
PARTICIPATIONS	13 869	8 165
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	92 580	117 194
CHARGES FINANCIERES	146 955	171 106
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	146 955	171 106
RESULTAT FINANCIER	(40 505)	(45 745)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 691 269	3 933 603



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/19 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS		435 431
SUR OPERATIONS DE GESTION		93 467
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		341 964
CHARGES EXCEPTIONNELLES	87 637	172 391
SUR OPERATIONS DE GESTION	65 939	28 040
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		39 686
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	21 698	104 664
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(87 637)	263 040
PARTICIPATION DES SALAIRES	1 023 148	834 769
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 010 733	906 895
BENEFICE NET COMPTABLE	2 569 751	2 454 979
<i>Total des produits</i>	<i>90 048 007</i>	<i>83 554 745</i>
<i>Total des charges</i>	<i>87 478 256</i>	<i>81 099 765</i>
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 2 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

La licence de 4^{ème} catégorie est inscrite pour sa valeur d'acquisition ; elle n'a pas fait l'objet d'amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	7 à 25 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 12 ans
- Constructions :	10 à 25 ans	- Matériel de transport :	3 à 5 ans
- Agencements des constructions :	5 à 25 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	7 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 51 206 actions de 1 euro.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	125 883	5 670	18 148	113 405
Immobilisations corporelles	34 023 964	438 559	195 877	34 266 645
Immobilisations financières - titres	921 038	6 612		927 650
Immobilisations financières - créances	72 117	5 148	625	76 640
	35 143 002	455 988	214 650	35 384 340

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	107 757	6 811	18 148	96 420
Immobilisations corporelles	9 577 586	1 961 112	174 179	11 364 519
	9 685 343	1 967 923 (*)	192 327	11 460 939
(*) Dont dotation :				
- linéaire		1 670 716		
- dégressive		275 508		
- exceptionnelle		21 699		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	100 000			100 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	195 792	88 248	175 597	108 443
	295 792	88 248 (*)	175 597 (*)	208 443
(*) Dont :				
. exploitation		88 248	175 597	
. financier				
. exceptionnel				

(1) La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs.

Biens pris en crédit-bail	Néant
----------------------------------	--------------

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	76 640		76 640
Créances d'exploitation	2 144 646	2 144 646	
Créances diverses	483 577	483 577	
Charges constatées d'avance	205 988	205 988	
	2 910 851	2 834 211	76 640

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	21 442	21 442		
Emprunts bancaires (1)	17 628 630	3 461 198	11 446 345	2 721 087
Emprunts & dettes financières divers (2)	407 869	65 029	342 840	
Dettes d'exploitation	8 898 090	8 513 842		384 248
Dettes diverses	182 476	182 476		
	27 138 507	12 243 987	11 789 185	3 105 335

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 21 442

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 732 525

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 3 432 668

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 37 026

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant****NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'un centre auto, d'une boutique de vêtements, d'une parfumerie et d'une brasserie et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	59 983 755
- Drive	4 530 057
- Station-service	23 770 715
- Restauration	606 066
	<u>88 890 593</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	10
- Agents de maîtrise	30
- Employés	<u>220</u>
	260

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 364 788 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement et de formation.

Pour les salaires versés en 2018, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 100 639 €.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Crédit d'impôt recherche

Le montant du crédit d'impôt recherche s'élève à 147 388 €, soit 30% des dépenses de recherche d'un montant de 491 296 €. Ce crédit est comptabilisé en déduction de l'impôt sur les bénéfices.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Dotation aux amortissements exceptionnels	21 699	-
Pénalités et amendes	4 612	-
Redressement URSSAF	61 327	-
	87 638	-

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	376 805
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	646 343
	1 023 148

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 359 273
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 348 540
	1 010 733

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	189 825
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	221 136

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	291 200	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	5 505 952	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils sont gérés par un organisme de gestion des assurances collectives. Le total des fonds versés et assurés s'élève à 200 k€.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 32 %) ;
- critère de turn-over du personnel : Faible ;
- table de mortalité : INSEE 2018.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 444 000 €

Entreprises liées **Néant**

Filiales et participations détenues **Néant**

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

LUDIS

Société par actions simplifiée
au capital de 51.206 euros
Siège social : 2 route de Fontenay

85400 LUCON

332 429 570 RCS LA ROCHE SUR YON

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 25 MARS 2020

PROJET DE RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant de la manière suivante :

❖ Bénéfice de l'exercice	2.569.751,22 euros
❖ A titre de dividendes	500.000 euros
soit 9,76 euros par action	
<i>Solde</i>	2.069.751,22 euros
❖ au compte "AUTRES RESERVES"	2.069.751,22 euros

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1er avril 2020.

Les associés sont informés que désormais, les dividendes versés aux associés personnes physiques sont soumis, depuis le 1^{er} janvier 2018 :

- ✓ Au prélèvement forfaitaire unique dont le taux est aligné sur celui du prélèvement forfaitaire non libératoire (12,8%), auquel s'ajoutent les contributions sociales au taux de 17,2%, soit une Flat Tax globale de 30%.

Dans cette hypothèse, le prélèvement de 12,8% opéré par la Société s'imputera l'année suivante, sous la forme d'un crédit d'impôt, sur le montant de l'impôt sur le revenu liquidé au vu de l'ensemble des revenus perçus par l'associé.

- ✓ Ou, sur option expresse de l'associé, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'un abattement de 40%, étant précisé que cette option est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains, profits, plus-values entrant dans le champ

d'application du prélèvement forfaitaire unique au titre d'une même année d'imposition.

Dans cette hypothèse, le prélèvement de 12,8% déjà opéré par la Société constituera un acompte imputable sur le montant de l'impôt sur le revenu calculé et payable l'année suivante par l'associé bénéficiaire.

Cette option doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration des revenus.

Il est dès lors précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 éligibles à l'abattement de 40% s'élèvera à 322.960,19 euros.
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 non éligibles à l'abattement de 40% s'élèvera à 177.039,81 euros.

Les associés sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît en outre, que le rapport présenté par le Président mentionne que les montants des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	Revenus éligibles à la réfaction	Montant des dividendes ouvrant droit à la réfaction de 40 %	Montant des dividendes n'ouvrant pas droit à la réfaction de 40 %
30/09/2018	NEANT	NEANT	NEANT
30/09/2017	307.236 €	270.132 €	37.104 €
30/09/2016	NEANT	NEANT	NEANT

Le Président

Monsieur Jean-Claude PENICAUD



LUDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 51 206 €
Siège Social : 2 route de Fontenay
85400 LUCON

N° SIRET : 332 429 570 00036
Code APE : 4711F
RCS LA ROCHE SUR YON : 332 429 570

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

Aux associés de la société LUDIS,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LUDIS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.



.../...

Commissaire aux Comptes

Associés fondateurs

Associés

Associés

Associés

Associés

Associés

Associés Partiers

Anne David

Jean-Paul Deraniot

Franck Fortin

Marjelle Gargoull

Michel d'Hérouville

Christine Janet

Nicolas Jarry

Dominique Jourde

Philippe Renouf

Associés salariés

François-Xavier Andrault

Pascal Angeloni

Karine Avard

Jean-Luc Bardet

Hélène Brailard

Pascal Da Costa

Philippe Germon

Frédéric Mielcarek

Sylvie Raby

Didier Savattier

Associés salariés

Benjamin Bilbard

Delphine Lepelgné

Siège social

16 rue du Pré Médard

BP 25

86281 Saint-Benoît Cedex

Tél : 05 49 88 83 81

Fax : 05 49 55 13 11

www.duo-solutions.fr



DUO SOLUTIONS AUDIT

SARL AU CAPITAL DE 1 000 000 EUROS

388 794 141 RCS POITIERS

CODE NAF 6920Z

TVA FR 18 388 794 141 00095

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du coût d'entrée des immobilisations corporelles et des stocks de marchandises.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D 441-4 du code de commerce.

69

.../...

.../...

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

6

.../...

.../...

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers, le 9 mars 2020

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,
Commissaire aux comptes,



Christine JANET



BILAN

ACTIF	Clôture au 30/09/19 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	35 384 340	11 460 939	23 923 400	25 457 659
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	113 405	96 420	16 985	18 126
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	113 405	96 420	16 985	18 126
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 266 644	11 364 519	22 902 125	24 446 377
TERRAINS	3 012 857	305 223	2 707 634	2 711 968
CONSTRUCTIONS	22 298 737	4 610 477	17 688 259	18 632 561
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	8 056 219	5 863 048	2 193 170	2 815 843
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	771 854	585 769	186 084	252 343
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	119 072		119 072	21 420
AVANCES ET ACOMPTES	7 902		7 902	12 240
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 004 290		1 004 290	993 155
TITRES IMMOBILISES DIVERS	927 650		927 650	921 038
PRETS				625
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	76 639		76 639	71 492
ACTIF CIRCULANT	15 242 478	108 443	15 134 035	15 052 261
STOCKS ET EN-COURS	6 251 743	86 878	6 164 865	5 611 895
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	52 761		52 761	63 449
MARCHANDISES	6 198 981	86 878	6 112 103	5 548 446
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 144 646	21 565	2 123 081	1 872 642
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	323 441	21 565	301 876	388 571
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 821 204		1 821 204	1 484 071
CREANCES DIVERSES (3)	483 576		483 576	531 437
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 300 000		1 300 000	1 800 000
DISPONIBILITES	4 856 523		4 856 523	5 038 038
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	205 988		205 988	198 247
TOTAL GENERAL	50 626 818	11 569 382	39 057 436	40 509 920
(1) Dont droit au bail				625
(2) Dont à moins d'un an				231 909
(3) Dont à plus d'un an				


BILAN

PASSIF	Clôture au 30/09/19 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	11 818 928	9 556 413
CAPITAL	51 206	51 206
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	2 733 753	2 733 753
RESERVES	6 464 218	4 316 475
RESERVE LEGALE	5 120	5 000
AUTRES RESERVES	6 459 098	4 311 475
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 569 751	2 454 979
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	11 818 928	9 556 413
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	100 000	100 000
PROVISIONS POUR RISQUES	100 000	100 000
DETTES (1)	27 138 507	30 853 507
DETTES FINANCIERES (2)	18 057 941	22 312 326
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	17 650 072	20 356 476
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	407 869	1 955 849
DETTES D'EXPLOITATION	8 898 090	8 450 966
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 902 914	4 535 273
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 714 385	3 673 291
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	280 791	242 400
DETTES DIVERSES	182 475	90 214
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	157 738	76 512
ETAT : IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 431	3
AUTRES DETTES DIVERSES	23 305	13 698
TOTAL GENERAL	39 057 436	40 509 920
(1) Dont à plus d'un an	14 894 520	17 523 750
Dont à moins d'un an	12 243 987	13 329 757
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/19 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	89 941 557	82 993 953
VENTES DE MARCHANDISES	87 728 894	80 847 963
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	48 993	58 191
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 112 706	1 023 926
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>88 890 593</i>	<i>81 930 082</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	175 597	171 402
TRANSFERTS DE CHARGES	231 532	279 145
AUTRES PRODUITS	643 833	613 323
CHARGES D'EXPLOITATION	85 209 782	79 014 604
ACHATS DE MARCHANDISES	68 880 723	63 026 315
VARIATION DES STOCKS	(519 335)	214 460
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	194 142	190 763
VARIATION DES STOCKS	10 687	(10 652)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 710 986	4 301 109
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 304 749	1 277 340
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 724 354	6 222 531
CHARGES SOCIALES	1 782 843	1 603 427
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 967 923	2 020 084
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	88 248	149 700
AUTRES CHARGES	64 458	19 524
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 731 775	3 979 348
PRODUITS FINANCIERS	106 450	125 360
PARTICIPATIONS	13 869	8 165
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	92 580	117 194
CHARGES FINANCIERES	146 955	171 106
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	146 955	171 106
RESULTAT FINANCIER	(40 505)	(45 745)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 691 269	3 933 603



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/19 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS		435 431
SUR OPERATIONS DE GESTION		93 467
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		341 964
CHARGES EXCEPTIONNELLES	87 637	172 391
SUR OPERATIONS DE GESTION	65 939	28 040
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		39 686
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	21 698	104 664
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(87 637)	263 040
PARTICIPATION DES SALAIRES	1 023 148	834 769
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 010 733	906 895
BENEFICE NET COMPTABLE	2 569 751	2 454 979
<i>Total des produits</i>	<i>90 048 007</i>	<i>83 554 745</i>
<i>Total des charges</i>	<i>87 478 256</i>	<i>81 099 765</i>
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 2 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

La licence de 4^{ème} catégorie est inscrite pour sa valeur d'acquisition ; elle n'a pas fait l'objet d'amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	7 à 25 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 12 ans
- Constructions :	10 à 25 ans	- Matériel de transport :	3 à 5 ans
- Agencements des constructions :	5 à 25 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	7 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 51 206 actions de 1 euro.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	125 883	5 670	18 148	113 405
Immobilisations corporelles	34 023 964	438 559	195 877	34 266 645
Immobilisations financières - titres	921 038	6 612		927 650
Immobilisations financières - créances	72 117	5 148	625	76 640
	35 143 002	455 988	214 650	35 384 340

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	107 757	6 811	18 148	96 420
Immobilisations corporelles	9 577 586	1 961 112	174 179	11 364 519
	9 685 343	1 967 923 (*)	192 327	11 460 939
(*) Dont dotation :				
- linéaire		1 670 716		
- dégressive		275 508		
- exceptionnelle		21 699		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	100 000			100 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	195 792	88 248	175 597	108 443
	295 792	88 248 (*)	175 597 (*)	208 443
(*) Dont :				
. exploitation		88 248	175 597	
. financier				
. exceptionnel				

(1) La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs.

Biens pris en crédit-bail	Néant
----------------------------------	--------------

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	76 640		76 640
Créances d'exploitation	2 144 646	2 144 646	
Créances diverses	483 577	483 577	
Charges constatées d'avance	205 988	205 988	
	2 910 851	2 834 211	76 640

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	21 442	21 442		
Emprunts bancaires (1)	17 628 630	3 461 198	11 446 345	2 721 087
Emprunts & dettes financières divers (2)	407 869	65 029	342 840	
Dettes d'exploitation	8 898 090	8 513 842		384 248
Dettes diverses	182 476	182 476		
	27 138 507	12 243 987	11 789 185	3 105 335

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 21 442

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 732 525

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 3 432 668

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 37 026

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant****NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'un centre auto, d'une boutique de vêtements, d'une parfumerie et d'une brasserie et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	59 983 755
- Drive	4 530 057
- Station-service	23 770 715
- Restauration	606 066
	<u>88 890 593</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	10
- Agents de maîtrise	30
- Employés	<u>220</u>
	260

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 364 788 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement et de formation.

Pour les salaires versés en 2018, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 100 639 €.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Crédit d'impôt recherche

Le montant du crédit d'impôt recherche s'élève à 147 388 €, soit 30% des dépenses de recherche d'un montant de 491 296 €. Ce crédit est comptabilisé en déduction de l'impôt sur les bénéfices.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Dotation aux amortissements exceptionnels	21 699	-
Pénalités et amendes	4 612	-
Redressement URSSAF	61 327	-
	87 638	-

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	376 805
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	646 343
	1 023 148

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 359 273
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 348 540
	1 010 733

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	189 825
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	221 136

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNES	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	291 200	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	5 505 952	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils sont gérés par un organisme de gestion des assurances collectives. Le total des fonds versés et assurés s'élève à 200 k€.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 32 %) ;
- critère de turn-over du personnel : Faible ;
- table de mortalité : INSEE 2018.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 444 000 €

Entreprises liées **Néant**

Filiales et participations détenues **Néant**

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

